
Don patriotique de sa pension militaire par le citoyen Brochet, lors de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique de sa pension militaire par le citoyen Brochet, lors de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 203;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34571_t1_0203_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

J. Liné	1	15 s.	
C. Ledoux		11.	
V ^{ve} Codevelle	1	10 s.	
Ant. Brame	2	15 s.	
J. Leclercq	1	15 s.	
Bouchet, fils		15 s.	
C. Clipet		15 s.	
B. Lefebvre		15 s.	
Grebert		15 s.	
F. L. Courbot		15 s.	
J. Courbot		15 s.	
Les frères Duquesne	3	10 s.	
Hobaton			
Les c ^{h^{ms}} Clery			une paire de draps
Carton	1		
Boutoille	2		un fusil
F. Aloy	1		
V ^{ve} Lefebvre	2		
	54	62 l. 5 s.	

Récapitulation

8

54 chemises d'homme;
2 chemises de femme;
1 paire de draps de lit;
1 paquet de linge propre à bander des plaies
et à faire de la charpie;
1 fusil.

En argent : 62 l. 5 s., dont 6 l. en numéraire,
le reste en assignats.

Arrêté le présent tableau par nous maire et
officiers municipaux de la commune de Zouaf-
ques, audit Zouafques le 3 nivôse, l'an 2^e de la
République française une et indivisible. Signé
F. Drincqbier, maire, J. M. Scotté, procureur de
la commune.

Je, secrétaire de la Société républicaine mon-
tagnarde d'Ardres, reconnois que le c^m Fasquel
m'a ce jourd'hui remis les objets détaillés au pré-
sent tableau, dont décharge. Ardres le 4 nivôse
2^e année de la République une et indivisible.
Signé Lavoisier.

P.c.c. F. DRINCQUIER (maire),

F. M. LAMIRAUD (off. mun.), FLESSELLE.

7

Anne-Charles Brochet dépose sur l'autel de
la patrie le brevet d'une pension de 1,500 liv.,
acquise par ses travaux et les nombreux périls
essuyés sur terre et sur mer (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXX, 317. Mention dans J. Sablier,
n° 1115.

(2) Bⁱⁿ, 14 pluv.

Henry, secrétaire de l'administration du dis-
trict de Vézelize, fait offre à la patrie du titre
de son office, et demande en échange les estam-
pes de Marat et Lepelletier (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2),
renvoi au comité d'instruction publique.

[Vézelize, 21 niv. II. A la Conv.] (3)

« Représentants du peuple,

J'ai déposé au Bureau de Liquidation générale,
un titre de créance portant somme de 200 livres
provenant d'un brevet d'office de perruquier en
cette commune, seule et unique ressource alors
pour pourvoir aux premiers besoins de ma fa-
mille; ce principal joint aux intérêts qui peuvent
en résulter depuis la suppression, sont aban-
donnés aux veuves et orphelins des braves dé-
fenseurs qui sont morts pour la défense de la
patrie. J'invite la Convention à rester à son poste
et à lancer du haut de la Montagne sainte les
foudres qui doivent écraser les brigands cou-
ronnés et leurs vils esclaves. »

L. D. HENRY (secrét. du distr.).

P.S. Je désirerai que la Convention me fisse
parvenir les estampes de Marat et Le Peletier,
alors mes désirs seraient accomplis.

[Vézelize, 6 pluv. II]

« Représentants du peuple,

Dès le 24 nivôse, je vous informais de mes in-
tentions à l'égard d'un ci-devant office de Per-

(1) P.V., XXX, 318.

(2) Bⁱⁿ, 14 et 15 pluv.

(3) F^{17A} 1009^B, pl. 1, p. 2030.